

Aurillac → Vivre sa ville

POLITIQUE ■ La collectivité souhaite envoyer ses ordures ménagères à l'incinérateur de Clermont

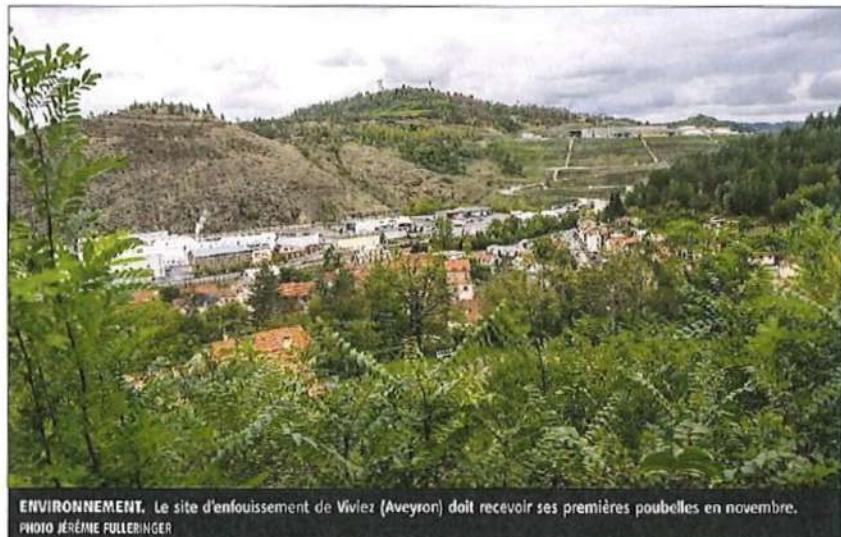
L'Agglo ferme la porte à l'Aveyron

Après plus d'une décennie à faire rouler les ordures ménagères de l'arrondissement d'Aurillac jusqu'à Montech (Tarn-et-Garonne), l'ouverture d'un site d'enfouissement près de Decazeville est une aubaine qui n'intéresse pas Aurillac Agglo.

Pierre Chambaud

C'est au détour de la présentation du bilan du traitement des déchets pour l'année 2024 que l'exécutif d'Aurillac Agglo a indiqué, lundi soir, en séance du conseil communautaire, la direction prise pour l'avenir du traitement des ordures ménagères.

Depuis la fermeture de la décharge de Tronquière en 2011, les ordures ménagères de l'Agglo, ainsi que celles de la Châtaigneraie cantalienne et de Carladès communauté, voyaient jusqu'à Montech, à 200 kilomètres. Une solution provisoire qui s'était discrètement pérennisée, jusqu'à notre dossier *L'aberrant bilan carbone des déchets d'Aurillac*, paru en novembre 2022. Une solution hybride avait été trouvée depuis, avec une partie des ordures ménagères toujours emmenée à Montech, tandis qu'une autre était envoyée à l'usine Valtom, près de Clermont-Ferrand (170 km). Si le bilan kilométrique est à peine meilleur, ils sont par contre incinérés, une solu-



ENVIRONNEMENT. Le site d'enfouissement de Viviez (Aveyron) doit recevoir ses premières poubelles en novembre.

PHOTO JÉRÉMIE FULLERINGER

tion présentée comme plus écologique car elle permet de valoriser les ordures ménagères sous forme d'énergie. Mais, là encore, la situation devait rester temporaire côté Puy-de-Dôme : récupérer l'ensemble du gisement d'une immense majorité de l'arrondissement d'Aurillac, environ 18 000 tonnes en 2022, chiffre en baisse constante, nécessiterait d'augmenter la capacité de l'usine.

Des démarches ont néanmoins été faites pour agrandir le site puydômois, elles ont été dénoncées par France nature environnement 63 ou l'UF-Que choisir locale. Malgré cette opposition,

une enquête publique a été réalisée en ce sens, cet été, dans le Puy-de-Dôme. En mai, le préfet du Puy-de-Dôme Joël Mathurin indiquait à la députée Marianne Maxim (LFI) que « l'autorisation ne pourra être accordée que si les projets (d'agrandissement, NDLR) ou inconvenients du projet peuvent être évités, prévenus ou maîtrisés ».

Une aubaine

Dans ce contexte, l'ouverture d'un site d'enfouissement à Viviez, tout près de Maurs, mais côté Aveyron, est une aubaine. Le site est à 65 kilomètres d'Aurillac et a été calibré pour, justement, accueillir les déchets

de l'arrondissement. Les responsables du site, géré par le groupement Solena (le spécialiste du traitement des déchets Séché, déjà gestionnaire de Montech, et l'entrepreneur local Sévigné) pour le compte du Sydom12, et que nous avons visité (lire notre édition du 2 octobre, NDLR) sont ainsi ouverts sur le sujet.

Aurillac Agglo n'est pas intéressé. « On reste sur la même démarche, avec l'abandon de l'enfouissement à la Drimm (le site de Montech, NDLR) pour incinérer 100 % de nos déchets à Valtom d'ici deux ans, a expliqué Stéphane Fréchou, vice-président en charge de l'environnement et du développement

durable. Le site de Viviez est un exutoire qui a besoin de notre gisement pour fonctionner de manière plus rentable, mais nous préférons rester sur quelque chose de plus pérenne, de notre côté. Valtom est dans la même région administrative que nous et nous ne savons pas combien de temps nous conservons la dérogation pour pouvoir enfouir en dehors de notre région. »

« On a fait le choix de ne pas créer de site pour traiter localement nos ordures ménagères et bien nous en a pris, assume Pierre Mathonier, président d'Aurillac Agglo. Cela correspond à un investissement de 80 millions et, pour qu'il soit rentable, nous aurions été obligés de mettre sur la route 50 000 tonnes de déchets et les rapatrier sur notre territoire. » Avec Valtom, « nos ordures ménagères font davantage de kilomètres, mais nous avons sollicité des camions fonctionnant au gaz et lancé une réflexion sur le ferroutage. Surtout, ils sont traités de manière plus écologique. »

Autres arguments de la collectivité : le coût du traitement. L'incinération profite d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) moins élevée que l'enfouissement. Aujourd'hui, enfouir à Montech ou incinérer à Valtom est à peu près équivalent, mais les courbes se croisent et plaident en faveur du site puydômois. Quant à Viviez, « nous pouvons estimer, avec la nécessité d'amortir les investissements » que cela sera plus cher, note Pierre Mathonier. ■